

Appel à candidatures

Circulations, un dispositif de résidence d'artistes soutenu par la DRAC Hauts de France

Mise en œuvre de résidences d'artistes
au sein d'établissements de santé
dans le cadre du programme Culture Santé Handicap

Proposition d'une résidence intitulée « **REGARDE-MOI** » lancée en direction d'un ou
une artiste du domaine de la danse ou de la musique (rythme, corps, chant).

Cette résidence interrogera les notions du regard porté sur l'autre, et notamment sur le
handicap. Le projet est au bénéfice des publics et des professionnels des
établissements adultes du Pôle Médico-Social de la Fondation Hopale et de
l'Association Cazin Perrochaud sur la période janvier à juin 2024.

Date limite de dépôt des candidatures : 18 octobre 2023 à 23h59

Qu'est-ce qu'une résidence Circulations ?

La présence artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels exerçant au sein d'établissements de santé des Hauts-de-France, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle implique une présence pleine et consécutive d'un artiste professionnel (dont le travail de création est l'activité principale, régulière, et repérée au sein des réseaux publics de production et de diffusion), sur la base de 5 jours par semaine à temps plein (par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité de l'établissement d'accueil), pendant **8 semaines**.

La résidence artistique :

Il s'agit, pour l'artiste, de s'engager dans une démarche donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

L'artiste s'appuie pour cela sur des formes de rencontres, d'interventions ou d'actions très variées se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique. Elles sont entièrement consacrées aux professionnels, aux patients, aux résidents et usagers ainsi qu'aux familles et visiteurs.

Il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre pérenne : ce type de résidence ne se confond nullement avec une résidence de création. En revanche, les temps de mise en partage permettant de rendre visible le travail artistique mené au cours de la résidence sont encouragés.

La résidence prévoit enfin une présentation sensible de l'œuvre de l'artiste. Les établissements partenaires s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés en lieu dédié ou non.

La résidence se décline en trois phases :

1/ Immersion auprès des professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux

Prévue en début de résidence, ou quelques semaines avant, et pouvant revêtir des formes de rencontres très variées, la période d'immersion permet à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste la manière, sensible et inventive, dont ils souhaitent faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est également à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appelle un geste artistique, tout en permettant à l'artiste, l'identification la plus précise possible du contexte d'exercice des professionnels associés et de leurs différents degrés d'implication possible.

Ce temps d'immersion peut être aussi un temps d'information-formation auprès des professionnels et permettre ainsi à l'artiste de se doter des repères et des points d'appui nécessaires.

2/ Réalisation d'actions en direction des publics de l'établissement

Ces actions, qui doivent être des gestes artistiques, sont issues de la démarche propre à l'artiste et sont destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles peuvent relever d'actions de médiation facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, inter-services, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées par l'implication particulière des professionnels.

Elles peuvent également prendre la forme d'actions de pratiques artistiques collectives ou participatives dont la finalité ne peut être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Elles permettent au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible du processus de création de l'artiste. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc. Ils peuvent se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

3/ Mise en partage

Une séquence de mise en partage accessible à tous et permettant de rendre visible le travail artistique mené auprès et avec les publics au cours de la résidence peut être organisée à son issue. Elle peut être mise en place au sein de l'établissement ou en lien avec une structure partenaire.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC Hauts-de-France, les **établissements pour adultes du Pôle Médico-Social de la Fondation Hopale et de l'association Cazin Perrochaud** (sur le territoire de Berck-sur-Mer) souhaitent mettre en place une présence artistique.

Les objectifs de la résidence pour les établissements sont de :

- Favoriser l'expression des personnes accompagnées à travers la pratique artistique.
- Favoriser les regards croisés entre les participants des différents établissements : confronter les regards des publics constitue une richesse pour le projet, et au-delà de celui-ci dans l'accompagnement.
- Renforcer la place de l'art et de la culture dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- Favoriser la valorisation et le dépassement de soi : la participation des personnes au projet va leur permettre d'être acteurs, de développer leur créativité et de les rendre force de propositions. Il sera intéressant de mesurer leur évolution tout au long du projet.
- Amener un changement de regard plus global, au-delà du secteur médico-social, en diffusant le travail artistique et culturel réalisé lors de la résidence d'artiste en dehors des ESMS.
- Développer et porter un projet commun entre les structures : il s'agit de créer du lien et de fédérer les membres des établissements des deux organismes gestionnaires.
- Sortir de sa zone de confort : le projet va permettre aux personnes de s'exprimer dans un autre cadre, avec des personnes et des objectifs différents du quotidien.
- Participer à toutes les phases d'un projet : la participation de chacun aux différentes phases du projet semble très importante. Le développement et la mise en place d'un projet est une expérience enrichissante pour chacun. L'aboutissement du travail mené pendant plusieurs semaines apporte une réelle satisfaction pour tous.

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste ou une artiste professionnelle dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question du **regard porté sur l'autre, notamment sur le handicap.**

Cette thématique a été imaginée par le comité de pilotage qui a conçu la résidence et en coordonne la mise en oeuvre :

En s'appuyant sur des pratiques artistiques mêlant rythme et mouvement, il s'agit de faire évoluer le regard que nous portons sur les autres au sein d'un collectif mêlant différents types de handicaps, de pathologies, de personnalités.

En utilisant les capacités des participants, l'artiste valorise le potentiel de chacun à pouvoir s'exprimer et surprendre à travers la pratique artistique.

Ainsi, les autres membres du groupe peuvent découvrir leurs pairs sous un jour nouveau, et la personne elle-même peut ainsi constater ses forces et prendre sa place dans le collectif.

Eléments organisationnels et financiers

La durée de la présence artistique est de **8 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise **entre janvier et juin 2024**.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la présence artistique.

Afin de piloter et de suivre la présence artistique sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général
- des référents opérationnels situés au sein de chaque service/pôle d'accueil qui constituent l'instance de référence de l'artiste

Leur identification est précisée en **annexe**.

Le budget disponible pour cette présence artistique (salarial de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de 12 000 euros. Ce montant correspond au coût total employeur maximum (salaires et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés. Ce budget est versé directement à l'établissement sanitaire et médico-social qui accueillera la résidence par la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France. L'allocation de résidence pour l'artiste est fixée à 6 000 euros nets pour deux mois de résidence. L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement.

Une partie des frais annexes liés à la présence artistique (défraiements, déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas le midi les jours de présence, petit matériel et/ou consommables) peut être pris en charge par l'établissement sur accord explicite préalable, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

Si besoin, un hébergement peut être mis à la disposition de l'artiste en semaine.

Un forfait repas journalier est prévu pour l'artiste.

Contexte

Le projet est porté par deux organismes gestionnaires, le Pôle Médico-Social de la Fondation Hopale et l'Association Cazin-Perrochaud.

Il concerne l'ensemble de leurs établissements pour adultes en situation de handicap:

- L'ESAT « Les Ateliers de la Manche » : l'ESAT accueille 36 travailleurs en situation de handicap afin de favoriser leur maintien dans le monde professionnel, en milieu adapté ou ordinaire.

- Le FAM « La Villa Normande », qui accueille 48 résidents présentant un handicap physique lourd.
- La MAS « Villa Clé des Dunes », qui accueille 53 résidents présentant principalement une cérébrolésion en séjour permanent, dont 5 personnes présentant tout type de pathologies accompagnées par la MAS à domicile.
- Le dispositif Habitat inclusif La Main tendue qui accompagne 12 personnes âgées et personnes en situation de handicap dans le développement de leur vie sociale et partagée
- Le FAM « Equinoxe » qui accueille 26 personnes en situation de handicap moteur.
- La MAS « La Dune au Vent » qui accueille 61 adultes en situation de polyhandicap.
- Le SAH « au gré du vent » qui accompagne 13 adultes en situation de handicap dans des logements individuels adaptés.

Outre l'ESAT, les établissements ci-dessus constituent le lieu de vie des personnes accompagnées. Les équipes apportent un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne.

Le co-portage du projet par ces deux partenaires favorise le lien entre les personnes accompagnées par plusieurs structures et donne une dimension territoriale au projet.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 18 octobre 2023 à 23h59 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique.

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 4 Mo à l'adresse suivante) : sarah.reine@fondation-hopale.org, laetitia.prevost@culture.gouv.fr et contact@bip-hdf.fr

Merci de préciser dans l'objet du mail : Fondation Hopale/ Association Cazin-Perrochaud - AAC Circulations -2024

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu au mois de décembre 2023.

Annexes

Composition du comité de pilotage

Pour le Pôle Médico-Social de la Fondation Hopale :

- Stéphanie CRESSANT, monitrice-éducatrice de la MAS à domicile
- Sylvie JOURDAIN, directrice adjointe du Pôle Adulte Médico-Social de la Fondation Hopale
- Catherine DERIEMONT, monitrice-éducatrice du Pôle Adulte Médico-Social de la Fondation Hopale
- Damien PENTIER, directeur adjoint de l'ESAT
- Isabelle MARTEL, éducatrice spécialisée de l'ESAT
- Sophie DUPONT, accompagnante vie sociale et partagée
- Sarah REINE, cheffe de projets
- 1 personne accompagnée MAS
- 1 personne accompagnée FAM
- 1 personne accompagnée DHI / ESAT

Pour l'association Cazin-Perrochaud :

- Pauline LECLERC, monitrice éducatrice MAS
- Marion RAVAGLIOLI, AMP, FAM
- Marie BLOND, éducatrice spécialisée, SAH
- Loriane MASSON, chef de service FAM
- Valérie FONTAINE, directrice adjointe, Département Adultes
- 1 personne accompagnée MAS
- 1 personne accompagnée FAM
- 1 personne accompagnée SAH

En qualité de membres invités :

- Alice Gradel, conseillère action culturelle et territoriale en charge des affaires interministérielles à la DRAC Hauts de France.
- Marie Andreassian, coordinatrice du B.I.P Arts & Santé Hauts de France.